

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 87440074.0

51 Int. Cl. 4: **B65D 33/00 , B65D 83/08 , B31B 19/74**

22 Date de dépôt: 06.11.87

30 Priorité: 31.07.87 FR 8711086
 30.10.87 FR 8715254

43 Date de publication de la demande:
 01.02.89 Bulletin 89/05

64 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE

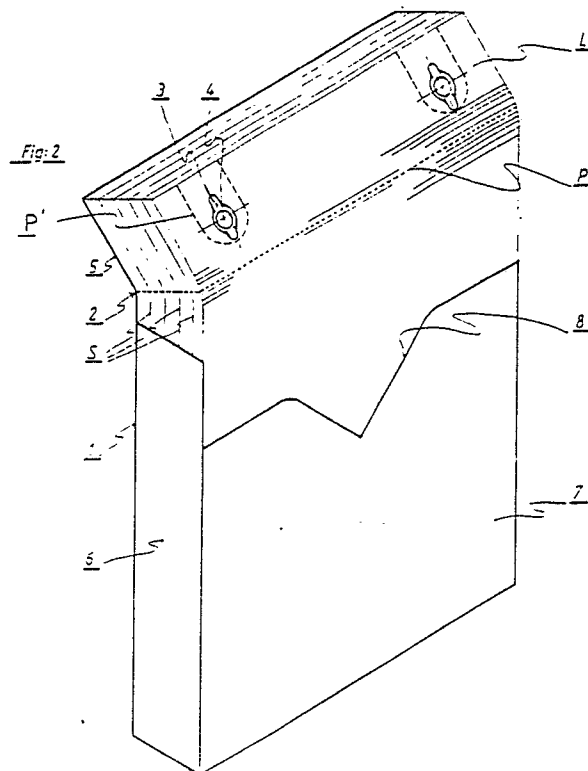
71 Demandeur: Frateschi, Luigi
 8 Quai Antoine 1er Monte Carlo
 MC-98000 Monaco(MC)

72 Inventeur: Frateschi, Luigi
 8 Quai Antoine 1er Monte Carlo
 MC-98000 Monaco(MC)

74 Mandataire: Bossard, Jacques-René
 Cabinet MEYER & COURTASSOL Bureau
 EUROPE 20 Place des Halles
 F-67000 Strasbourg(FR)

54 Distributeur de sacs plastiques.

57 Système pour le prélèvement individuel de sachets (S) sur une liasse, déterminant en même temps leur ouverture, caractérisé en ce qu'il comporte essentiellement un panneau d'appui (1) contre lequel sont immobilisées rigidement sur toute leur longueur les languettes(L) dont lesdits sachets (S) doivent être détachés.



DISTRIBUTEUR DE SACS PLASTIQUES.

La présente invention concerne un nouveau système pour la distribution de sacs ou sachets en pellicule mince de matière plastique telle que le polyéthylène.

On sait que, dans les organismes de distribution dits "grandes surfaces", où le consommateur prélève lui-même les produits sur les présentoirs prévus à cet effet, la vente des fruits et légumes présente un problème, dans la mesure où ces produits sont proposés "en vrac" à la clientèle, qui peut opérer son choix en qualité et en quantité, mais doit utiliser à cet effet des sacs ou sachets, dont le nombre disponible doit être à la mesure du nombre d'utilisateurs. Actuellement, ces sacs ou sachets sont offerts à la clientèle sous forme de rouleaux ou de liasses représentant chacun plusieurs centaines de sacs qui doivent, en principe, être prélevés un par un, et ouverts, par chaque consommateur.

La présente invention s'adresse au procédé de présentation en liasse, étant entendu que le procédé en rouleau est tellement malcommode qu'il est destiné à disparaître.

Le procédé en liasse présente encore deux inconvénients majeurs :

- la liasse étant généralement suspendue à un seul point d'accrochage, il est extrêmement difficile de prélever un sachet individuel et de le détacher de la bandelette par laquelle il est accroché. Cela résulte notamment du fait que le matériau dont sont faits les sachets est extrêmement mince et qu'il est pratiquement impossible de saisir entre le pouce et l'index un sachet individuel. La plupart des utilisateurs prélèvent involontairement plusieurs sachets dont l'un seulement est utilisé et les autres sont perdus.
- une fois un sachet prélevé, il est très difficile de l'ouvrir, les deux faces du sachet adhérant étroitement l'une à l'autre, au point que bien souvent il est difficile de reconnaître le côté d'ouverture des trois autres côtés soudés. Il en résulte une perte de temps pour le consommateur, qui de surcroît, s'agace et voit diminuer ses intentions d'achat.

La présente invention permet d'éliminer complètement ces deux inconvénients, grâce à un système permettant, à partir de liasses identiques de sachets plastiques de prélever sans aucune difficulté chaque sachet individuel, tout en l'ouvrant en même temps, prêt à l'emploi.

A cet effet, le système selon l'invention comporte essentiellement un panneau d'appui contre lequel sont fixées, sous pression, et sur toute leur longueur, les languettes dont doivent être détachés les sachets. Il suffit alors de procéder à une légère traction sur la surface externe d'un sachet pour le

détacher de sa languette sans entraîner le sachet suivant.

Etant bien entendu que ce moyen élémentaire représente l'essentiel du procédé selon l'invention, il est prévu, selon le présent brevet, un certain nombre d'aménagements supplémentaires, améliorant ce procédé et permettant d'atteindre certains résultats additionnels.

En premier lieu, il est prévu de galber la partie de ce panneau d'appui vers l'arrière, pour favoriser la séparation, qui se fait à hauteur de la ligne de pliure vers l'arrière du panneau.

En second lieu, il est prévu de compléter ledit panneau par des rebords latéraux, empêchant tout déplacement latéral des sachets.

En troisième lieu, il est prévu d'adapter par dessus ces rebords une glissière refermant l'ensemble, fermant ainsi un container, dont la partie supérieure demeure ouverte vers l'avant, cette ouverture étant échancrée vers le bas dans sa zone centrale ou axiale, de manière à ce que l'action de séparation d'un sachet vis à vis de la languette correspondante se fasse dans la partie centrale plutôt que sur les côtés.

Enfin, pour faciliter encore l'ouverture des sachets, il est prévu que la face supérieure de chaque sachet présente elle-même une échancrure sur laquelle l'utilisateur peut exercer la pression qui détermine le prélèvement dudit sachet.

Bien qu'une telle réalisation du système selon l'invention soit parfaitement satisfaisante, elle peut encore faire l'objet d'une critique selon laquelle, une fois le sachet détaché, la languette est définitivement perdue, ce qui, si l'on tient compte de la quantité énorme de sachets consommés, représente au total une perte non négligeable de matière.

Pour éliminer cette critique, la présente invention concerne une seconde variante de ce système, selon laquelle il est prévu, au lieu d'une ligne prédécoupée rectiligne déterminant une languette continue, des lignes prédécoupées arrondies autour des boulons sur lesquels sont vissés les écrous à ailettes de fixation et de compression des sachets.

L'invention sera mieux comprise grâce à la description suivante, correspondant au dessin annexé, sur lequel :

- La figure 1 est une vue perspective du système selon l'invention, selon sa première variante
- La figure 2 est une coupe suivant II-II de la figure 1, et
- La figure 3 montre en perspective un sachet particulièrement adapté à ce système.

Sur ce dessin, on a représenté une liasse de

plusieurs centaines de sachets plastiques S, destinés à être prélevés par des consommateurs, par détachage, le long d'une ligne prédécoupée P, d'une languette L.

Actuellement, une telle liasse est accrochée à un crochet par un trou pratiqué dans l'ensemble des languettes, ce qui rend pratiquement impossible le prélèvement d'un sachet individuel unique et son ouverture.

Selon l'invention, l'ensemble des sachets S est placé sur un panneau d'appui 1, de préférence mais non obligatoirement galbé vers l'arrière le long d'une pliure 2, correspondant à la ligne P, et les languettes L sont comprimées contre ce panneau par des écrous à ailettes 3, vissés sur des boulons 4, avec la coopération éventuelle de ressorts (non représentés), conservant cette pression contre le panneau 1, quel que soit le nombre de sachets S.

Le résultat de cette disposition essentielle est que si l'on exerce sur la face externe d'un sachet une action consistant à s'assurer d'un point d'appui ou d'accrochage contre la surface, par exemple au moyen d'un doigt humide (flèche F1), et à faire glisser ce point vers le bas (flèche F2), cette surface, c'est-à-dire la paroi externe d'un seul sachet, sera entraînée, ce qui déterminera son détachage le long de la ligne P de la languette L, maintenue solidement par les écrous 3. L'autre face du sachet suivra sans aucune peine, mais le sachet suivant ne sera pas affecté. Au surplus, la première face aura été séparée de la seconde, ce qui représente l'ouverture du sachet. Le double but de l'opération, à savoir le détachage d'un sachet unique et son ouverture auront donc été atteints, ce qu'aucun système ne permettant d'obtenir jusqu'à ce jour.

Pour compléter cet effet, résultant essentiellement du maintien des languettes 2 sur toute leur longueur, les diverses dispositions additionnelles suivantes sont représentées :

- la portion 5 du panneau 1 située derrière les languettes L est galbée vers l'arrière, ce qui expose mieux la ligne P de détachage,
- des rebords latéraux 6 sont prévus sur le panneau 1, ce qui contribue à l'immobilisation latérale des sachets, et facilite encore leur détachage.
- sur ces rebords vient coulisser un panneau avant additionnel 7, présentant une échancrure centrale 8. Cette échancrure, située sur le trajet de l'action F2, contribue encore à l'ouverture axiale du sachet.
- enfin, comme représenté sur la figure 3, la face avant d'un sachet peut comporter une découpe central 9, permettant d'exercer plus commodément l'action F2, qui constitue une amorce contribuant à la fois au détachage et à l'ouverture du sachet.

Ce système simple permet de faciliter la manipulation des consommateurs en les incitant ainsi à l'achat, tout en limitant les pertes de sachets, ce

qui, compte-tenu du nombre énorme de ces derniers, représente une économie considérable.

On notera que l'inclinaison vers l'arrière du haut du panneau d'appui favorise l'extraction par le haut par effet de glissière de la face avant du contenant.

Si l'on se réfère maintenant à la seconde variante de l'invention, on notera que le même processus que dans la première variante, à savoir une traction sur la surface du sachet parallèlement au panneau d'appui déterminera le détachement du sachet, dont seules les zones situées autour des boulons 4, à l'intérieur desdites lignes prédécoupées P' demeureront fixées par les écrous 3 contre le panneau 5. Ces zones ne représentent qu'une fraction relativement minime de la languette complète 6 de la première variante, il en résulte donc une économie de matière qui devient très importante quand elle est multipliée par les dizaines de millions de sachets utilisés chaque mois.

Bien que l'écartement standard des boulons de fixation des liasses de sachets sur le panneau d'appui soit satisfaisant pour la mise en oeuvre de cette seconde variante, il convient de noter qu'il est souhaitable que lesdits boulons soient aussi rapprochés que possible des bords verticaux des sachets pour améliorer encore le processus de détachement, et qu'il est donc souhaitable, dans le cadre de l'invention, de prévoir un écartement de ces boulons supérieur à l'écartement standard.

Par ailleurs, il est prévu, également dans le cadre de l'invention, de perforer les sachets aux emplacements de ces boulons en utilisant à cet effet un cône chauffant, ce qui a le double avantage de permettre la perforation, donc l'utilisation, de liasses plus épaisses, et de déterminer une soudure des sachets les uns aux autres aux emplacements où, par détachement, la matière des sachets demeure contre le panneau.

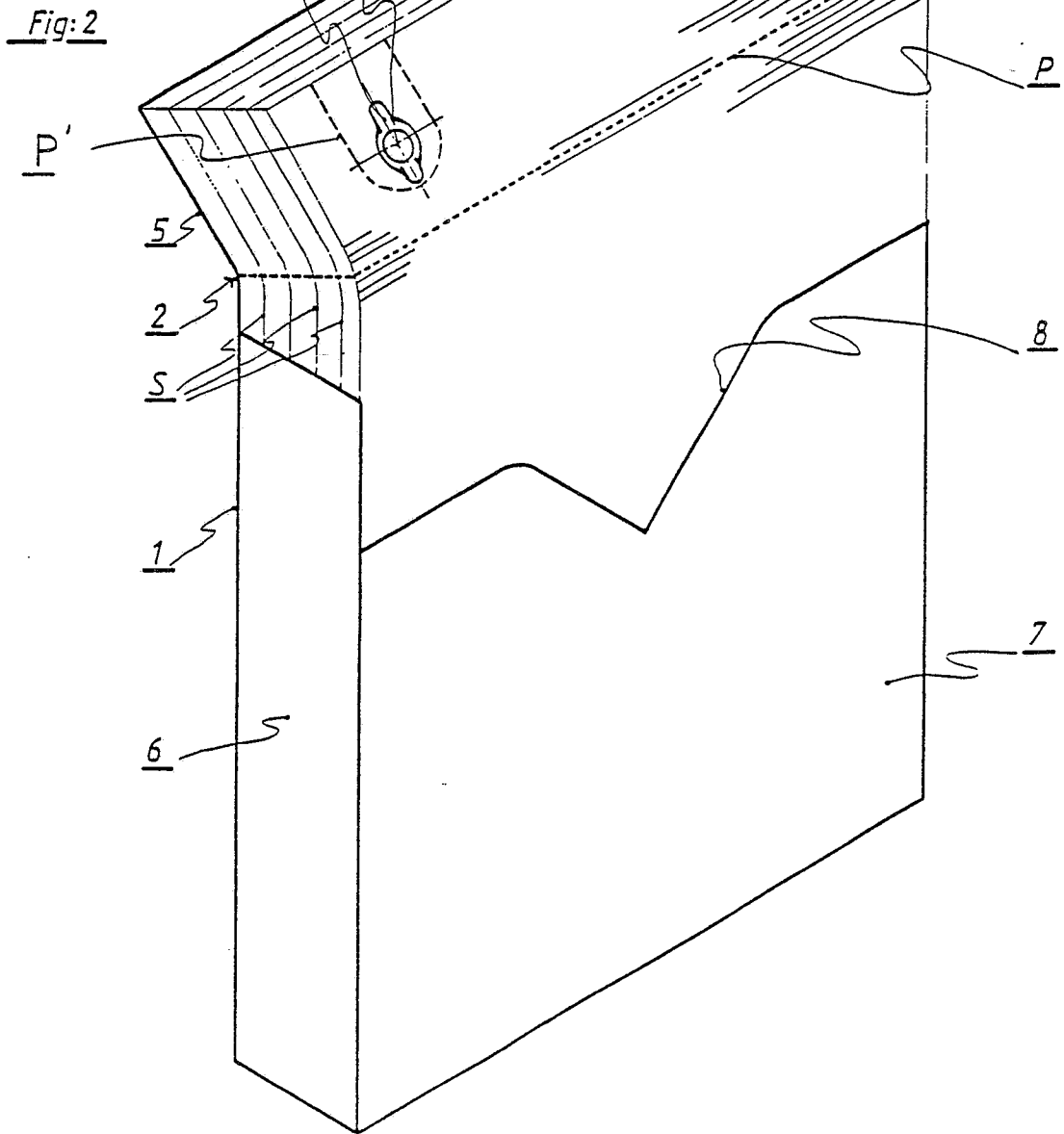
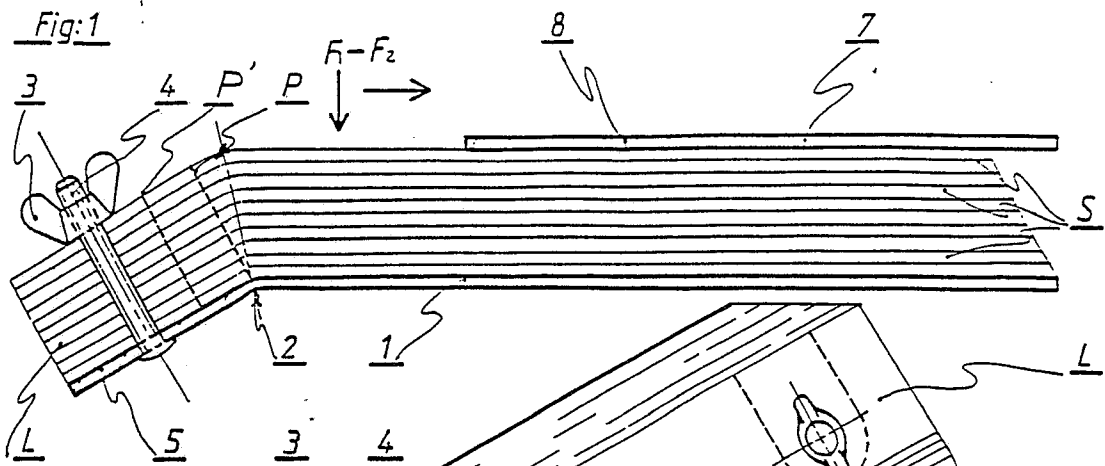
La forme de la ligne prédécoupée peut être quelconque, par exemple circulaire autour de chaque boulon, mais il est préférable que ladite ligne se poursuive jusqu'au bord supérieur de chaque sachet.

Enfin, selon une dernière caractéristique de l'invention, le panneau avant 7 qui vient recouvrir la liasse en coopérant avec les rebords latéraux du panneau d'appui peut avantageusement comporter une coiffe venant se rabattre par-dessus le champ supérieur de la liasse, formant ainsi un dispositif anti-vol pour ladite liasse. Dans ce cas, ledit panneau avant recouvrant toute la face avant du système, comportera non plus une simple échancrure 8, mais une fenêtre délimitée par des bandes latérales s'étendant sur toute la hauteur du système.

Revendications

1. Système pour le prélèvement individuel de sachets sur une liasse, déterminant en même temps leur ouverture, caractérisé en ce qu'il comporte essentiellement un panneau d'appui contre lequel sont immobilisées rigidement sur toute leur longueur les languettes dont lesdits sachets doivent être détachés. 5
2. Système selon la revendication 1, caractérisé en ce que la portion dudit panneau située derrière lesdites languettes est galbée vers l'arrière. 10
3. Système selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que ledit panneau est complété par des rebords latéraux interdisant tout déplacement latéral auxdits sachets. 15
4. Système selon la revendication 3, caractérisé en ce que sur lesdits rebords coulisse un panneau avant, formant pour les sachets un container, et dont la portion supérieure demeure ouverte en comportant une échancrure axiale. 20
5. Sachet destiné à être prélevé sur une liasse dans un système selon les revendications 1 à 4, caractérisé en ce que sa face supérieure comporte une échancrure formant amorce de prélèvement pour l'utilisateur. 25
6. Système selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdits sachets sont immobilisés contre ledit panneau par des écrous vissés sur des boulons solidaires dudit panneau et traversant des perforations desdits sachets, des lignes prédécoupées étant prévues autout desdites perforations et constituant des amorces de séparation desdits sachets. 30
7. Système selon la revendication 6, caractérisé en ce que lesdites perforations sont écartées par rapport à l'écart standard. 35
8. Système selon les revendications 6 et 7, caractérisé en ce que lesdites lignes prédécoupées entourent lesdites perforations. 40
9. Système selon les revendications 6 et 7, caractérisé en ce que lesdites lignes prédécoupées se poursuivent jusqu'au bord supérieur du sachet.
10. Système selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que lesdites perforations sont pratiquées sur l'ensemble des sachets d'une liasse au moyen de cônes chauffants. 45
11. Système selon l'une quelconque des revendications 4 et 5, caractérisé en ce que le panneau avant venant recouvrir la liasse en coopérant avec les rebords latéraux du panneau d'appui comporte une coiffe venant se rabattre par dessus le champ supérieur de la liasse en formant un dispositif anti-vol. 50
55

12. Système selon la revendication 11, caractérisé en ce que ledit panneau avant comporte une fenêtre délimitée par des bandes latérales s'étendant sur toute la hauteur du système.



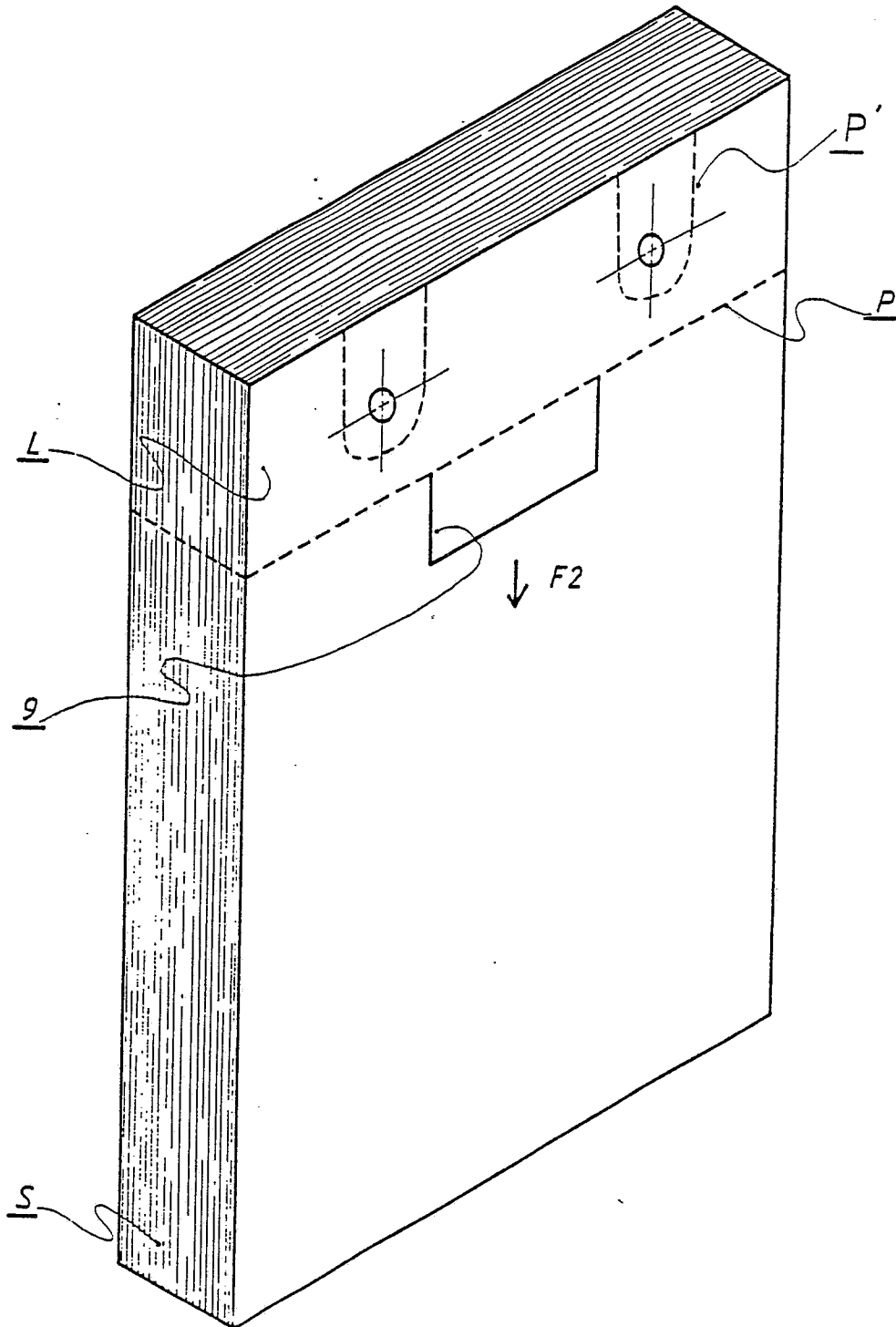


Fig: 3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 87 44 0074

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
X	CA-A-1 139 274 (MIRLON PLASTICS LTD) * Page 5, ligne 16 - page 6, ligne 25; figures 1-3,5 *	1,3	B 65 D 33/00 B 65 D 83/08 B 31 B 19/74
Y	---	2,5-9	
A	---	4,12	
Y	CH-A- 571 436 (PAPIERFABRIK PERLEN) * Colonne 2, lignes 13-64; figure 2 *	2	
A	---	1	
Y	EP-A-0 136 171 (BROWN) * Page 6, ligne 5 - page 9, ligne 18; figures 1,2 *	5,7-9	
A	---	1	
Y	FR-A-2 539 973 (RASTELLO) * Page 1, ligne 35 - page 2, ligne 5; figures 1-3 *	6	
A	---	1	
A	US-A-3 454 166 (DINGES) * Colonne 2, ligne 42 - colonne 3, ligne 5; figures 1-5 *	2	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
A	AU-B- 536 815 (MINNESOTA MINING & MANUFACTURING CO.) * Page 3, lignes 10-17; figure 1 *	4	B 65 D B 42 D B 31 B
A	US-A-4 021 291 (JOICE) * Colonne 3, lignes 38-44; revendication 1; figures 1,2,6,8 * --- -/-	10	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 12-07-1988	Examineur BERRINGTON N.M.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	US-A-4 537 330 (GELBARD) * Colonne 2, ligne 55 - colonne 3, ligne 66; figures 1-5 *	11	
A	GB-A-1 461 410 (I.C.I.) * Page 2, lignes 24-78; figures 1-3 *	1,11	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 12-07-1988	Examineur BERRINGTON N.M.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			